

# ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 153/2024

<u>OBJET</u>: **AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES** - Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 26 octobre 2024 à l'occasion de la soirée dansante organisé par l'association histoire et collections.

#### Le MAIRE de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4,

VU les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**VU** l'arrêté préfectoral 2014 DSCS DB 104 du 31 mars 2014 fixant les horaires des débits de boissons et restaurants,

**VU** la demande présentée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 par l'association histoire et collections de Chauconin-Neufmontiers représentée par monsieur Gross Didier, Président, en vu d'être autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le 26 octobre 2024 à l'occasion de la soirée dansante organisé par l'association histoire et collections.

## **ARRÊTÉ**

#### ARTICLE 1er:

L'association histoire et collections de Chauconin-Neufmontiers représenté par monsieur Gross Didier, Président est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire dans la salle polyvalente à Chauconin-Neufmontiers (77124) le 26 octobre 2024 à l'occasion de la soirée dansante organisé par l'association histoire et collections.

### ARTICLE 2:

La présente autorisation est délivrée pour le 1<sup>er</sup> et 3ème groupe de boissons (boissons non alcoolisées, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels).

La présente autorisation est délivrée exceptionnellement pour le loto de 19h00 le 26 octobre 2024 à 03h00 le 27 octobre 2024.

#### ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN (77000) – 43, rue du Général de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

#### ARTICLE 4:

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Le commissariat de police de Meaux
- Le président d'Histoire et collections

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 07 octobre 2024.

La Maire, Marie LEAL

Place de la mairie - 77124 Chauconin-Neufmontiers - Tél. 01 64 33 11 18 - Fax 01 64 38 97 54

courriel : chauconin-neufmontiers@wanadoo.fr site : www.chauconin-neufmontiers.fr